



ELABORATION DU PTGE ROUBION JABRON

Comité de pilotage n°4 – Elaboration de la stratégie

Le 18 décembre 2025 - Sauzet

◆ Introduction de la réunion par M. Robert Palluel, président du SMBRJ

M. Robert Palluel remercie l'ensemble des participants à ce quatrième comité de pilotage du PTGE Roubion Jabron.

M. Damien Chantreau, chargé de mission au SMBRJ, présente le déroulé et l'objectif de ce quatrième comité de pilotage, consacré à l'élaboration de la stratégie du PTGE. Il souligne l'importance des contributions des participants, il ne s'agit pas d'une présentation de la stratégie, mais bien d'un travail de construction collective.

◆ Présentation du consultant

Maïlis Croizer, du bureau d'études BRL ingénierie, déroule une présentation comprenant les points suivants :

- Rappel des objectifs et du processus d'élaboration du PTGE
- Restitution des résultats du dernier COPIL et formulation d'une stratégie PTGE
- Calendrier prévisionnel de la suite de l'étude : Objectif des ateliers du 15 janvier et élaboration du plan d'action

◆ Travail collectif sur les objectifs à atteindre : niveaux d'ambition et leviers d'action

Maïlis Croizer présente l'organisation et le contenu de la stratégie provisoire élaborée par BRLi : orientations stratégiques, détaillées en objectifs. Elle explique la démarche de la demi-journée : pour chacun des objectifs, les participants sont invités à :

- 1) Valider ou compléter la liste d'actions déjà en cours ou prévues sur le territoire en lien avec l'objectif
- 2) Se positionner sur le niveau d'ambition souhaité (maintien des actions actuelles, renforcement, se fixer des objectifs chiffrés...), les leviers d'action à utiliser et l'échelle de travail.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des positionnements des participants par objectif.

Orientation	Objectif	Mesures actuelles suffisantes	Renforcer mesures actuelles	Nouveaux leviers d'actions	Objectifs chiffrés
A	Promouvoir des pratiques économes en eau potable	5	11	7	6
	Améliorer la performance des réseaux AEP	15			11
	Ajuster le développement démographique par rapport à la ressource en eau	20		0	
	Encadrer la consommation en eau touristique	5		18	
B	Adapter la mobilisation des eaux du Rhône pour l'AEP en période d'étiage	8	8		8
C	Améliorer la capacité d'infiltration des sols et le fonctionnement des milieux	2	10	11	10
D	Optimiser la performance et le pilotage de l'irrigation	3	15	7	12
	Accompagner la mise en œuvre de filières et de pratiques visant à réduire les besoins en eau à l'hectare	5	14	15	

Les échanges ayant suivi la présentation de la **stratégie** sont ci-dessous :

- Mme. Fabienne Simian, maire d'Eyzahut et présidente de la CCDB, s'interroge sur l'absence de mention de la qualité de l'eau dans la stratégie.

Mailis Croizer rappelle que les PTGE ont une approche quantitative, visant à maintenir et/ou restaurer l'équilibre entre besoins et ressources. Cet outil est orienté gestion quantitative, mais reste cependant modulable et transversal : il est possible, si le territoire le souhaite, d'intégrer des actions centrées sur la qualité de la ressource en eau.

Damien Chantreau ajoute que la qualité est implicitement considérée dans plusieurs autres objectifs et a été prise en compte lors de l'identification des vulnérabilités du territoire.

- M. Emmanuel Princic, de la DDT, ajoute que l'entrée quantitative crée tout de même un lien avec la qualité, car plus la quantité d'eau dans les milieux est satisfaisante, moins les problématiques de concentration et les problèmes qualitatifs sont élevés. Le PTGE doit également faire le lien avec d'autres démarches en cours, comme le contrat de rivière, axé sur les problématiques qualitatives.
 - Mme Nathalie Lesaffre, du CD 26, insiste sur l'importance d'inscrire les passerelles entre projets dans le PTGE, afin d'assurer la continuité et d'éviter que certains aspects ne se perdent en passant d'un projet à l'autre (par exemple entre le PTGE et le futur contrat eau et climat).
 - M. Emmanuel Princic rappelle que le programme d'action du PTGE s'élabore sur 6 ans, tout en soulignant l'intérêt d'une perspective à plus long terme.
- Mailis Croizer indique que les discussions du jour permettront de savoir, pour chaque thématique, si le territoire souhaite se projeter à plus long terme et à quelle échelle temporelle.

Les échanges ayant suivi la présentation de l'**orientation stratégique A « Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP »** sont synthétisés ci-dessous :

1) Objectif : Promouvoir des pratiques économes en eau potable

La majorité des positionnements pour le renforcement des mesures actuelles (11), 7 pour la mise en place de nouveaux leviers d'action et 6 pour des objectifs chiffrés.

- Mme. Fabienne Simian s'interroge sur les 10% d'économie envisagés dans le plan Eau national, quelles années de référence ont été prises en compte ? Et quelle est l'échelle temporelle pour atteindre cet objectif ?

Le plan Eau a été lancé en 2023 et l'objectif de -10 % est à réaliser d'ici 2030 sur les volumes prélevés.

- M. Damien Lagier, maire de Marsanne, indique que plusieurs mesures sont actuellement en place sur sa commune : la tarification incitative (paliers de consommation avec tarif professionnel pour tourisme et élevage), les ménages ont un intérêt financier à être économes et les consommations baissent naturellement. Des actions de communication et de pédagogie ont également été réalisées. L'ensemble de ces mesures incite les gens à regarder leur compteur. Il souligne tout de même la difficulté pour les acteurs agricoles lorsqu'ils sont raccordés aux réseaux AEP.

- Antoine Morinay Calmon, coordinateur et responsable agroforesterie à l'ADAF 26, s'interroge sur l'application de ces mesures sur l'ensemble du territoire.

2) Objectif : Améliorer la performance des réseaux AEP :

15 positionnements pour le maintien des mesures actuelles, considérées comme suffisantes, et 11 volontés de mettre en place des objectifs chiffrés.

- Mme. Sara Frey de la CCVD, propose de modifier le terme « améliorer », qui laisse entendre que tous les réseaux du territoire sont en situation moyenne et méritent d'être améliorés.
- M. Jonas Huguenin du SMBRJ relève qu'un rendement moyen de 80% sur le territoire est un bon rendement, et qu'il ne semble pas nécessaire de viser plus haut.
- Mme. Fabienne Simian ajoute que l'Agence de l'Eau est déjà suffisamment incitative sur le sujet et qu'il n'est pas forcément pertinent d'ajouter des mesures dans le PTGE.
- M. Philippe Jouffre souligne l'intérêt de considérer l'ILP (m³ perdus/jour/km) en complément du rendement des réseaux. La fourchette d'ILP aussi large actuellement sur le territoire nuance la moyenne de rendements élevés. Il explique que même un rendement de 80 % peut cacher des pertes importantes si l'ILP est élevé. Il suggère un objectif d'ILP inférieur à 2 pour l'ensemble des réseaux.
- Maïlis Croizer interroge les participants sur l'échelle à laquelle il leur semble pertinent d'agir. Priorise-t-on les secteurs avec de grands prélèvements où les pertes sont forcément plus importantes ? Raisonne-t-on à l'échelle d'un territoire ou à l'échelle de certains pôles ?
Elle précise que les réponses à ces questions pourront être affinées lors des prochains ateliers.

3) Objectif : Ajuster le développement démographique par rapport à la ressource en eau

L'ensemble des participants se positionnent sur le fait que les mesures actuelles (SCoT et PLU) semblent suffisantes en termes d'encadrement de la démographie.

- Mme Nathalie Lesaffre rappelle l'importance de faire des passerelles entre les documents de planification et le PTGE, ainsi que d'initier des discussions sur la gouvernance.

4) Objectif : Encadrer la consommation en eau touristique

La majorité des participants (18) s'accordent sur la nécessité de mettre en place de nouveaux leviers d'action sur ce sujet.

- M. Jean Marie Puel, de la CCDSPP, s'interroge sur l'intérêt de la consultation des syndicats pour tout agrandissement des campings, sachant qu'une consultation n'a pas de vocation réglementaire.
Damien Chantreau répond que, bien que le syndicat n'ait pas le dernier mot sur la prise de décision, cela engage une réflexion de la part des gestionnaires de campings.
- M. Emmanuel Princic rappelle également qu'une analyse besoins - ressources doit être réalisée pour valider un projet d'agrandissement. Si cette analyse entraîne un déséquilibre, alors le projet ne peut pas se faire.
Il ajoute qu'en parallèle du réglementaire, la communication et la sensibilisation sont importantes pour le secteur touristique.
- M. Julien Duvold, maire de Sauzet souligne le besoin d'imposer un projet d'ensemble touristique cohérent dans les documents d'urbanisme. Si des directives sont fléchées dans ces documents, avec des contraintes, alors un cadre réglementaire existe.
- M. Yannick Terrot, élu à la commune de Comps, propose aussi de s'intéresser au type de camping en place sur le territoire. La problématique n'est pas forcément une question de nombre de places ou de nuitées, mais plutôt de « confort », qui joue sur la consommation unitaire par nuitée. Le passage d'emplacement de tente à des mobile-homes à tendance à augmenter les consommations. Il faudrait des leviers d'action sur le type de camping.

- M. Jean Marie Puel évoque la possibilité de promouvoir des écocampings.

Mailis Croizer répond que ces idées vont être intégrées à la liste d'action proposée aux prochains ateliers.

Les échanges ayant suivi la présentation de **l'orientation stratégique B « Sécuriser l'accès à la ressource en période d'étiage »** sont synthétisés ci-dessous :

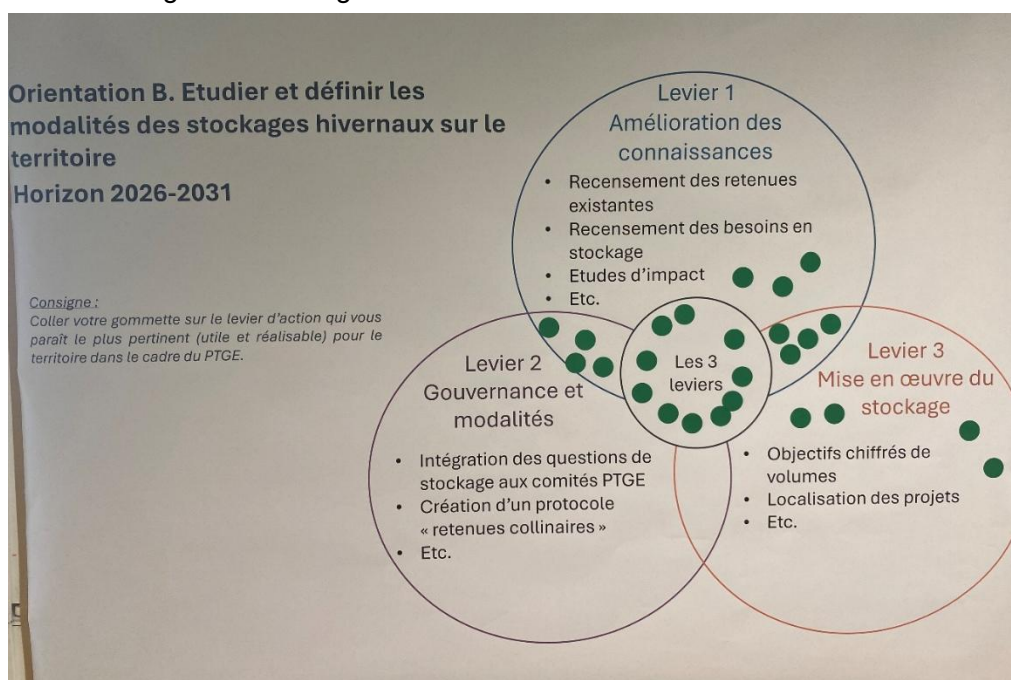
- Mme. Camille Zou s'interroge sur la pertinence de la mention « en période d'étiage » dans l'intitulé de l'orientation. La sécurisation de la ressource doit être envisagée à l'année, notamment pour l'approvisionnement en AEP (rôle des interconnexions).

M. Damien Lagier précise que, dans le cadre du PTGE, on s'intéresse à la quantité ce qui justifie le focus sur la période de basses eaux, durant laquelle le déséquilibre quantitatif est plus important.

1) Objectif : Etudier et définir les modalités des stockages hivernaux sur le territoire

Pour cet objectif, les participants sont invités à se positionner en déposant une gommette sur le levier d'action qui leur semble le plus pertinent (utile et réalisable) pour le territoire, dans le cadre du PTGE.

La photo ci-dessous présente le résultat obtenu. 18 participants ambitionnent d'aller jusqu'à la mise en œuvre des ouvrages de stockage dans le cadre du PTGE.



4/10

Les échanges ayant suivi cette activité sont synthétisés ci-dessous :

- M. Yannick Terrot souligne l'importance des réservoirs de stockage dans la lutte contre les incendies.
- M. Emmanuel Princic explique que la DDT possède aujourd'hui des orientations claires sur le sujet du stockage. Le stockage est identifié comme un des moyens pour s'adapter au changement climatique, à condition de répondre à des critères permettant de qualifier les projets de « vertueux » (préservation des Zones Humides, encadrement des prélèvements si dérivation de cours d'eau, etc.). Dans ce cadre, des études peuvent être engagées et des projets envisagés dans le PTGE.

- Mme. Elise Chevalier, de la CCVD, alerte sur la complexité du sujet. Par retour d'expérience sur le BV de la Drôme et la CC Val de Drôme, où le stockage fait partie de la stratégie SAGE et PTGE, des interrogations fortes subsistent, notamment sur les modèles agricoles associés. Une cellule se met en place sur le BV de la Drome pour permettre aux élus de se positionner et d'orienter les projets.
 - M. Jonas Huguenin exprime ses craintes concernant les impacts des retenues sur les écoulements, souvent non permanents, et souligne la nécessité d'améliorer les connaissances.
 - Mme. Julie Latune, de la CAMA, insiste sur la nécessité d'une démarche progressive et chronologique, avec en premier lieu des études puis, en fonction des résultats, une éventuelle mise en œuvre du stockage. Elle appuie sur l'importance de ne pas se précipiter, il n'est pas indispensable d'atteindre le stade opérationnel du stockage à l'horizon 2031.
 - M. Philippe Jouffre considère le stockage comme relevant du « bon sens » territorial, les tendances d'évolution de la pluviométrie étant connues. Il faut, selon lui, promouvoir les stockages vertueux afin de capter des volumes aujourd'hui perdus, notamment lors des crues.
 - M. Galcérand Serralongue d'Agribiodrôme, souligne les fortes difficultés d'acceptation sociale et rappelle que le stockage n'est pas une solution miracle, pouvant même être considéré comme une forme de mal adaptation. Ces ouvrages sont coûteux et complexes à gérer sur le bassin versant de la Drôme.
- M. Benoit Chauvin Buthaud de la Chambre d'agriculture répond qu'il faut désamorcer les sujets sensibles liés au stockage en parlant de la multifonctionnalité des ouvrages (biodiversité, incendies, etc.).

2) Objectif : Renforcer les interconnexions de secours des réseaux

- Antoine Morinay Calmon souligne que la prise en compte de la qualité de l'eau est particulièrement importante pour cet objectif, puisque les interconnexions servent autant en cas de manque quantitatif que de pollution.
- M. Yannick Terrot indique que la thématique des interconnexions est régulièrement abordée par les syndicats, mais les coûts associés sont très élevés.

3) Objectif : Adapter la mobilisation des eaux du Rhône pour l'AEP en période d'étiage

Les positionnements concernant la mobilisation des eaux du Rhône pour l'usage AEP sont répartis équitablement entre maintenir et renforcer les mesures actuelles, tout en instaurant des objectifs chiffrés.

- M. Philippe Jouffre questionne la qualité de la ressource Rhône, qui est fragile sur le plan risque de pollution. Il lui semble pertinent de maintenir les prélèvements actuels, mais pas de les renforcer.
- M. Emmanuel Prinsic ajoute que cet objectif est à mettre en lien avec le renforcement des interconnexions, dans une logique de sécurisation et de secours.
- M. Jonas Huguenin précise que l'eau manque souvent sur le massif amont, dans des secteurs assez éloignés du Rhône et où l'acheminement de l'eau est techniquement complexe.
- M. Robert Palluel souligne tout de même l'importance de ce type de sécurisation.
- M. Philippe Jouffre rappelle que, compte tenu des coûts engendrés par la création d'interconnexions, il faut s'assurer de la fiabilité de la ressource. Actuellement, certains captages dans le Rhône sont pollués par des PFAS. Il faudrait des études hydrogéologiques sur l'origine de l'eau des captages pour le territoire.

L'augmentation des prélèvements nécessite aussi des autorisations de prélèvements.

- M. André Poinas, du SIEBRC, évoque une baisse de 7 à 13% des débits du Rhône et s'interroge sur la pertinence d'augmenter les prélèvements.

- Damien Chantreau explique qu'il est utile de réagir sur cette question, car l'accueil de nouveaux arrivants sera concentré sur Montélimar, commune en partie alimentée par le Rhône.
- Antoine Morinay Calmon relève le besoin d'avoir un référentiel de coûts, notamment si l'eau prélevée dans le Rhône génère des coûts de traitement additionnels importants.

Les échanges ayant suivi la présentation de **l'orientation stratégique C « Améliorer la capacité d'infiltration des sols et le fonctionnement des milieux »** sont synthétisés ci-dessous :

- M. Benoit Chauvin Buthaud propose de modifier la formulation de l'objectif, on parle d'infiltration de l'eau dans le sol, mais cela laisse de côté l'aspect cinétique. L'intérêt de l'infiltration de l'eau réside dans la capacité du sol à retenir l'eau et à ralentir les flux. Cet aspect cinétique dépend en partie du taux de matière organique dans le sol.
- Mme. Sara Frey confirme l'importance de la qualité des sols pour l'ensemble du cycle de l'eau, aussi bien sur les aspects qualitatifs que quantitatifs.
- M. Antoine Morinay Calmon considère qu'il est aujourd'hui nécessaire d'aller vers des objectifs chiffrés pour ce type d'actions. De nombreux projets existent à petite échelle, mais il est nécessaire de généraliser les pratiques pour changer d'échelle, notamment à travers une stratégie d'hydrologie régénérative à l'échelle des bassins versants. Il rappelle également le rôle important des forêts dans l'amélioration de l'infiltration.
- M. Emmanuel Princic conclue en soulignant le consensus autour de cet objectif, d'où l'importance de son intégration dans les leviers PTGE. Il suggère d'intégrer d'autres acteurs pertinents sur cette thématique, comme le CNPF.

Les participants s'accordent sur la nécessité de renforcer les mesures actuelles et de mettre en place de nouveaux leviers d'action.

Les échanges ayant suivi la présentation de **l'orientation stratégique D « Promouvoir des systèmes agricoles diversifiés et résilients »** sont synthétisés ci-dessous :

6/10

1) Objectif : Optimiser la performance et le pilotage de l'irrigation

Les participants s'accordent sur la nécessité de renforcer les mesures actuelles en se mettant des objectifs chiffrés.

- M. Olivier Achard, de la Communauté d'Agglomération de Montélimar, indique qu'un schéma irrigation est en réflexion.
- Mme. Fabienne Simian demande si la valeur de l'ILP du SID est connue ?
M. Philippe Jouffre répond que cet indicateur est utilisé principalement pour les réseaux AEP, il n'est pas couramment appliqué aux réseaux agricoles.
- Mme. Elise Chevalier souligne la nécessité de poursuivre les expérimentations en matière d'irrigation agricole. Certaines pratiques présentent encore des limites, notamment le goutte-à-goutte dans certains contextes. Les projets d'accompagnement restent essentiels, en particulier pour l'arboriculture et les grandes cultures, où des marges de progression existent encore.
Mme. Camille Zou rappelle que la poursuite des expérimentations représente un coût important et nécessite la mobilisation de financements dédiés.
- M. Yannick Terrot ajoute qu'il faut continuer à améliorer les rendements et à s'intéresser aux pertes et fuites sur les réseaux.
- M. Benoit Chauvin Buthaud propose de compléter les objectifs chiffrés par un indicateur d'efficacité de l'eau, mesurant la biomasse produite par mètre cube d'eau utilisé, afin d'enrichir l'évaluation des performances.

2) Objectif : Accompagner la mise en œuvre de filières et de pratiques visant à réduire les besoins en eau à l'hectare

Pour cet objectif, les participants souhaitent renforcer les mesures en place et mettre en place de nouveaux leviers d'action.

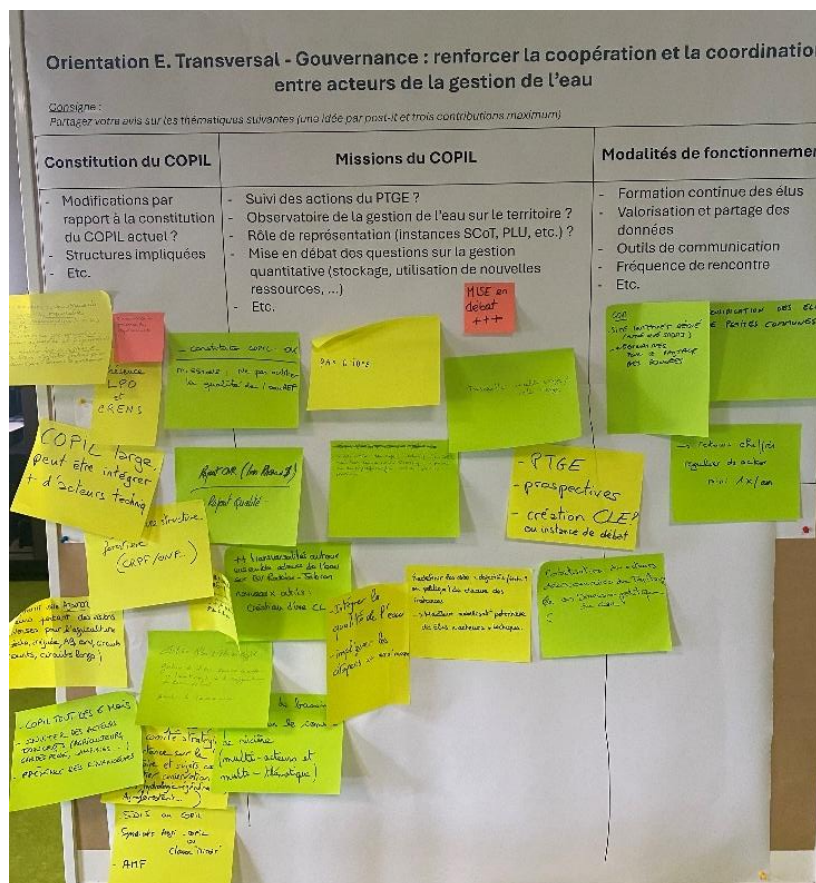
- Mme. Elise Chevalier appuie le besoin d'un PTGE ambitieux sur les enjeux liés aux filières et pratiques agricoles. Il s'agit de thématiques de longue haleine et qu'il ne faut pas lâcher. Les intégrer au PTGE est essentiel pour qu'elles soient ensuite prises en compte dans le Contrat eau et climat.
- M. Benoit Chauvin Buthaud ajoute que le degré d'incertitude auquel sont confrontés les agriculteurs est important et rend difficile la projection. Dans ce contexte, il est essentiel de favoriser des systèmes agricoles les plus résilients possibles, reposant notamment sur une amélioration de la santé des sols, un taux de matière organique élevé et une diversification des productions.

Il pourrait être pertinent de créer une action « Sol »

● **Travail collectif sur la gouvernance**

Maïlis Croizer invite ensuite les participants à partager leurs réflexions sur la future gouvernance du PTGE, en abordant successivement la composition du COPIL, ses missions et ses modalités de fonctionnement.

Figure 1 : Réflexions des participants sur les aspects gouvernance du PTGE



Concernant la **composition du COPIL**, plusieurs propositions font consensus :

- L'intégration de nouveaux acteurs permanents (propositions indiquées : AMF, SDIS, CNR, ONF, CRPF, LPO, CRENS, syndicats agricoles). Et notamment de participants techniques
- Une présence renforcée des élus
- L'invitation ponctuelle de décideurs politiques et financeurs aux COPIL

Il est proposé de réexaminer la composition du COPIL lors du prochain comité stratégique, afin d'identifier les acteurs à intégrer ou, le cas échéant, à retirer, notamment en cas d'absences récurrentes.

Le format actuel du COPIL est jugé pertinent. Les participants valident le format hybride COPIL/atelier, qui favorise davantage les échanges et la concertation.

Concernant les **missions du futur** COPIL, les idées suivantes ont été évoquées :

- Le suivi des actions PTGE et la communication à leur sujet
- Sensibilisation des élus et des communes
- La création d'une instance type CLE
- Le rôle de liaison avec les autres projets en cours sur le territoire (création de passerelles entre les instances et projets)
- L'intégration de la dimension « qualité de la ressource » dans les préoccupations du PTGE
- Maintenir un travail inter-usages
- Ne pas forcément traiter les sujets techniques en COPIL, mais bien dans le CoStrat (travail sur les objectifs chiffrés, critères, secteurs prioritaires, etc.) pour limiter les répétitions

Concernant les **modalités de fonctionnement** du COPIL, il a été proposé :

- La création d'un site dédié, en complément du site du SMBRJ
- L'organisation de webinaires pour le partage et la diffusion des données
- Une fréquence de réunion fixée à deux COPIL par an
- L'intégration des citoyens à la démarche PTGE

Au-delà d'une simple instance de suivi, le COPIL est ainsi envisagé comme un outil de mobilisation, visant à renforcer l'implication des citoyens et des acteurs décisionnaires, à structurer la communication autour du PTGE, et à assurer un partage régulier des données et des indicateurs clés.

◆ Clôture de la réunion

Maïlis Croizer présente les objectifs des prochains ateliers du 15 janvier ainsi que la manière dont les contributions recueillies lors du COPIL seront analysées et intégrées aux travaux à venir.

Damien Chantreau confirme la date du 15 janvier pour la dernière série d'ateliers, organisée en 2 séances (maint et après-midi). Il annonce également la programmation d'un comité technique à la fin du mois de février ou au début du mois de mars 2026.

Il précise que, dès l'installation des nouveaux élus, les travaux reprendront avec la tenue d'un comité stratégique afin de partager l'avancement et les résultats du travail mené dans le cadre du PTGE.

M. Robert Palluel clôt la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur implication et la qualité des échanges, ainsi que les consultants pour le travail réalisé.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	Prénom	Structure	Présence
ACHARD	Olivier	Montélimar Agglo	X
BRUNEL	Virginie	Montélimar Agglo	X
LATUNE	Julie	Montélimar Agglo	X
BUREL	Raymond	SIE Drôme Rhône	X
MORINAY CALMON	Antoine	ADAF	X
RAYMOND	Vincent	CEN	Excusé
SERRALONGUE	Galceraud	Agribiodrôme	X
BUISSON	Jean-Maxime	Agribiodrôme	Excusé
DESPLANCHES	Mathilde	OUGC 26	Excusée
DUBREUIL	Colin	AERMC	X
CROZIER	Gérard	CCVD	Excusé
CHEVALIER	Elise	CCVD	X
FREY	Sara	CCVD	X
MONIER	Yann	Fédération de Pêche	Excusé
CHAUVIN BUTHAUD	Benoit	Chambre d'Agriculture 26	X
SOJKA	Fabrice	SIEBRC	X
POINAS	André	SIEBRC	X
JOUFFRE	Philippe	SIEBRC	X
PHELIPPEAU	Eric	CD 26	Excusé
LESAFFRE	Nathalie	CD 26	X
MOREL	Loïc	SCoT VDA	Excusé
MARCEL	Cyril	SIE Dieulefit Poët Laval	Excusé
ZOU	Camille	SMBRJ	X
DUVOID	Julien	Sauzet	X
PALLUEL	Robert	SMBRJ	X
WILD	Aurélie	DDT	X
PRINCIC	Emmanuel	DDT	X
PUEL	Jean-Marie	CCDSP et commune de Malataverne	X
HARMEGNIES	Christelle	CCDB	X
TERROT	Yannick	Comps	X
LAGIER	Damien	Marsanne	X
SIMIAN	Fabienne	CCDB et commune d'Eyzahut	X

ANNEXE 2 : SUPPORT DE PRÉSENTATION DU CONSULTANT



Élaboration du PTGE

Phase 4 : Élaboration de la
stratégie

COMITÉ DE PILOTAGE N°4

LE 18 DÉCEMBRE 2025 À SAUZET



SOMMAIRE

- Rappel des objectifs et du processus d'élaboration du PTGE
- Restitution des résultats du dernier COPIL et formulation d'une stratégie PTGE
- Travail collectif sur les objectifs à atteindre : niveaux d'ambition et leviers d'actions
- Travail collectif sur la gouvernance : Suivi du PTGE
- Calendrier prévisionnel de la suite de l'étude : élaboration du plan d'action



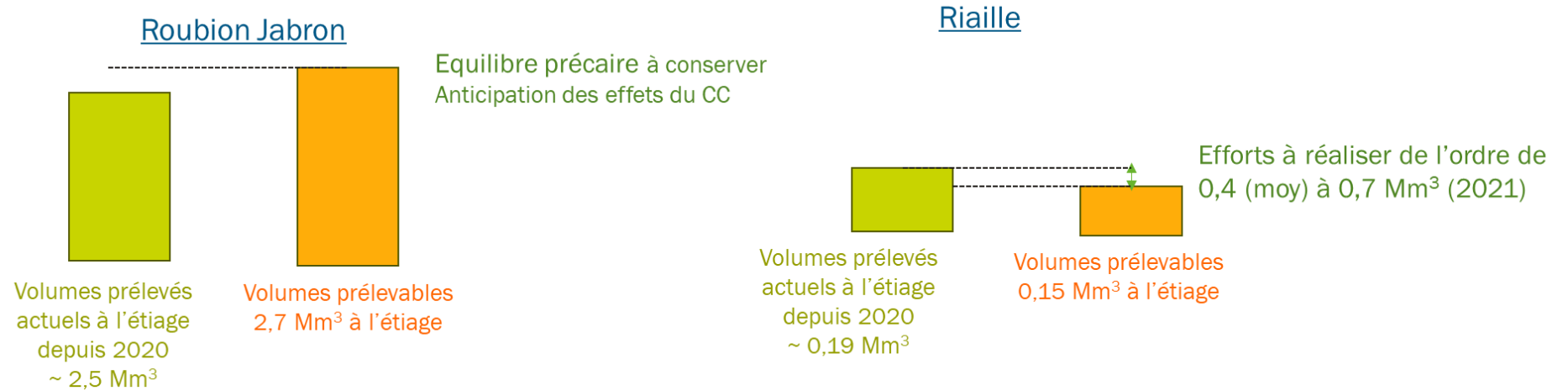
1

Rappel des objectifs et du processus
d'élaboration du PTGE

Objectifs du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau)



- Définir une stratégie pour poursuivre les efforts pour atteindre un équilibre entre ressources et besoins et la traduire en un plan d'action



- Anticiper les effets du changement climatique pour mieux s'y adapter



- Mobiliser les acteurs du territoire autour du partage de la ressource



- Faire monter en compétences le COPIL pour la gouvernance du futur PTGE

Cadre du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau)

Guide d'élaboration et de mise en œuvre des PTGE (2023) :

- Le PTGE débouche sur un programme d'actions multi-partenarial, avec une diversité d'actions
- Il scelle l'engagement de tous les acteurs à agir (futurs maîtres d'ouvrage, financeurs...)
- Le choix et la validation du programme d'actions se fait par l'ensemble des acteurs du PTGE sous l'égide des services de l'Etat

- Le PTGE n'est pas prescriptif (à la différence d'un SAGE)

- Horizon temporel du programme d'action du PTGE Roubion Jabron : 2026 – 2031

2

Restitution des résultats du dernier
COPIL et formulation d'une stratégie
PTGE

Restitution COPIL N°3



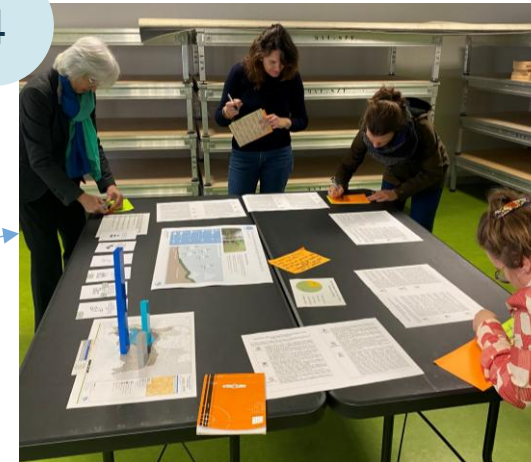
Rappel de l'état des lieux et du scénario tendanciel



Appropriation des trois scénarios proposés par BRLi



Evaluation et comparaison des trois scénarios à l'aide de plusieurs indicateurs



Chaque participant inscrit un point positif et négatif par scénario, puis synthèse des contributions



Restitution COPIL N°3 – Éléments consensuels par thèmes

AEP

- Encadrer/limiter le développement touristique et les activités consommatrices en eau
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable en développant des interconnexions intercommunales



Agriculture

- Soutenir une agriculture diversifiée sur le territoire, favorisant des produits à haute valeur ajoutée
- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers des approches agroécologiques (hausse du taux de matière organique dans les sols, agroforesterie, couverts permanents...)
- Concentrer les efforts non pas sur la réduction des surfaces irriguées, mais sur la baisse de la consommation d'eau par hectare (m³/ha).



Occupation du sol et milieux

- Préserver la mosaïque paysagère, éviter la fermeture des milieux et maintenir les prairies
- Améliorer la capacité d'infiltration des sols, en milieu rural et urbain
- Restaurer la qualité écologique et le bon fonctionnement des milieux aquatiques



Gouvernance

- Mise en place d'une « Gouvernance partagée »



Restitution COPIL N°3 – Éléments à travailler en fonction du niveau d'ambition

AEP

- Améliorer la performance des réseaux en veillant au rapport coût/bénéfice → définir des objectifs dont le coût par m³ économisé reste maîtrisé
- Faire évoluer les usages domestiques et les comportements individuels → se fixer un objectif de baisse réaliste
- Agir sur la croissance démographique → quels leviers ?



Agriculture

- Prioriser les cultures alimentaires destinées à l'approvisionnement local



Mobilisation de nouvelles ressources

- Développer le stockage en période hivernale (retenues) → Si oui, dans quel cadre ? Quelles limites ? Pour quels usages ?
- Adapter la mobilisation de la ressource Rhône (usages AEP et/ou agricoles) → Ne pas augmenter les capacités de prélèvement, mais maintenir cette option comme solution ponctuelle de sécurisation de l'approvisionnement.



Gouvernance

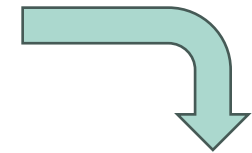
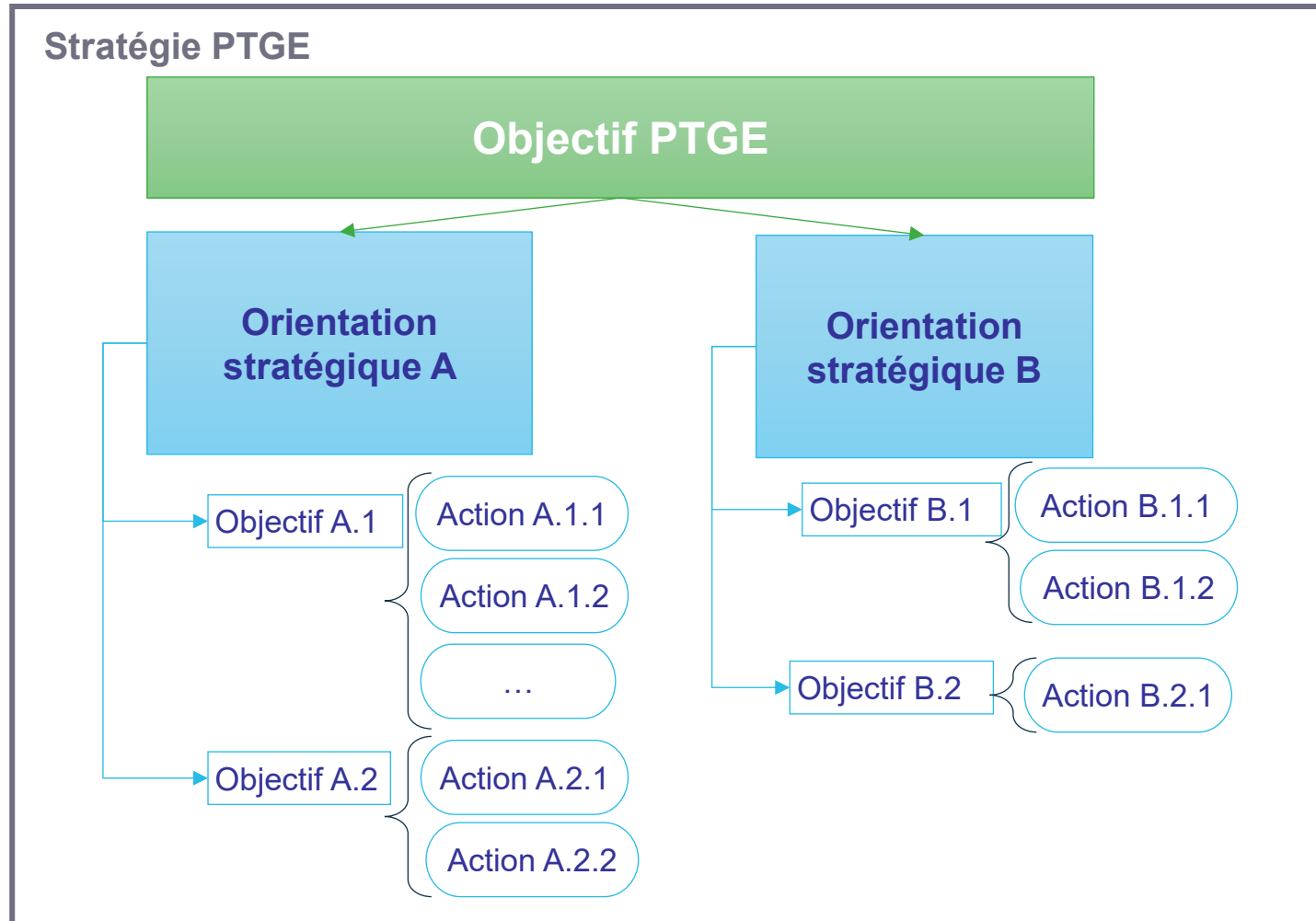
- Leviers d'action de type réglementation contraignante (interdictions/limitations...) → Plutôt non, privilégier la gestion et l'incitation, à réfléchir par action



Vers une stratégie PTGE...



COPIL n°3
Ateliers précédents



COPIL n°4 (aujourd'hui)
-> pour chaque objectif :

- Quel niveau d'ambition ?
- Quels leviers d'action ?
- Quelle échelle de travail ?

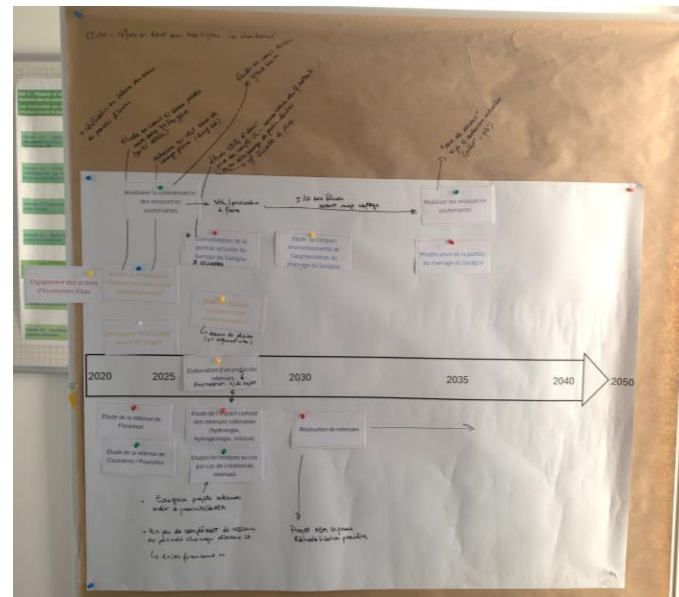
... et sa traduction en plan d'action

Ateliers de concertation n°3 – 15 janvier




Travail sur la liste des actions :

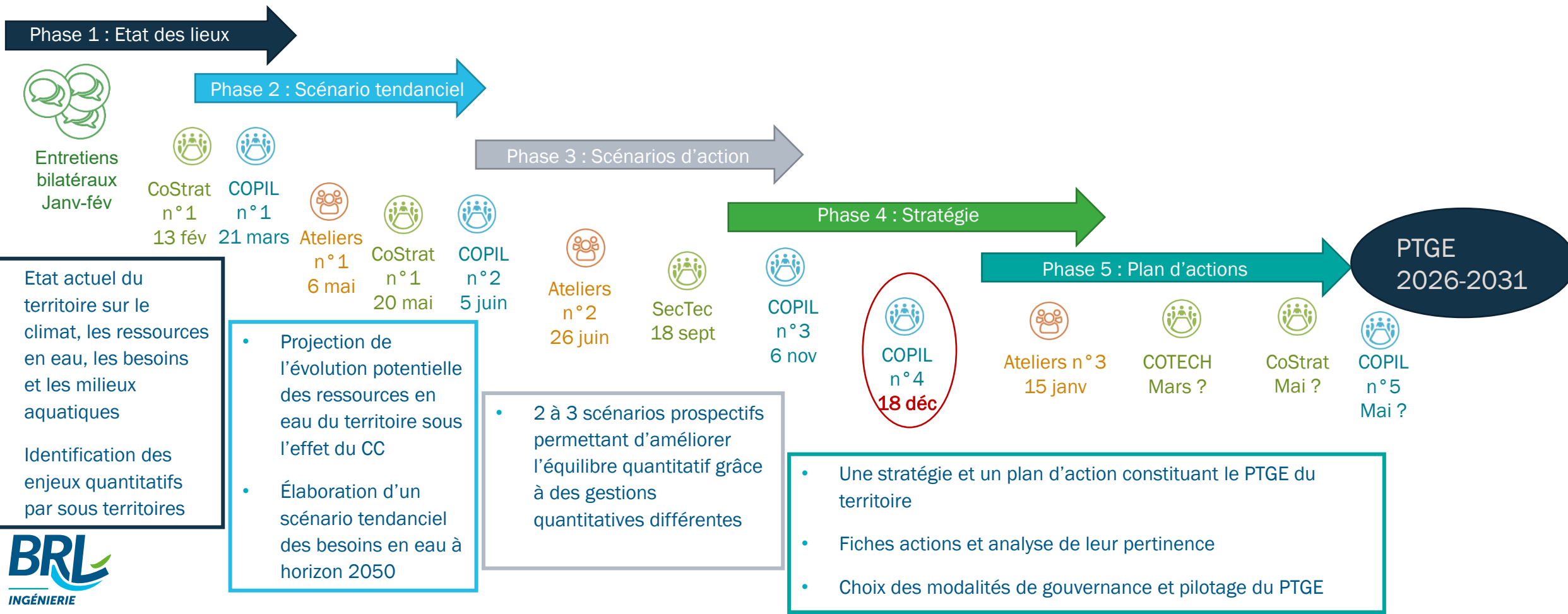
- ➔ Objectif (chiffré ou non)
- ➔ Chronologie des actions sur la période 2026 - 2031
- ➔ Positionnement des actions sur une carte (quels territoires concernés ?)
- ➔ Qui fait quoi ?

Proposition	Je suis prêt à porter	J'appuie	Je peux vivre avec (indifférent)	J'ai besoin de plus d'information pour me positionner	Véto (opposition ferme)
1. ABC	(noter initiales)				
2. XYZ					
3. Etc.					



Phasage de l'étude

-  Comités stratégiques (CoStrat)
-  Comités de Pilotage (COPIL)
-  Ateliers de concertation



- Etat actuel du territoire sur le climat, les ressources en eau, les besoins et les milieux aquatiques
- Identification des enjeux quantitatifs par sous territoires

- Projection de l'évolution potentielle des ressources en eau du territoire sous l'effet du CC
- Élaboration d'un scénario tendanciel des besoins en eau à horizon 2050

- 2 à 3 scénarios prospectifs permettant d'améliorer l'équilibre quantitatif grâce à des gestions quantitatives différentes

- Une stratégie et un plan d'action constituant le PTGE du territoire
- Fiches actions et analyse de leur pertinence
- Choix des modalités de gouvernance et pilotage du PTGE



Travail collectif sur les objectifs à atteindre :
niveaux d'ambition et leviers d'actions

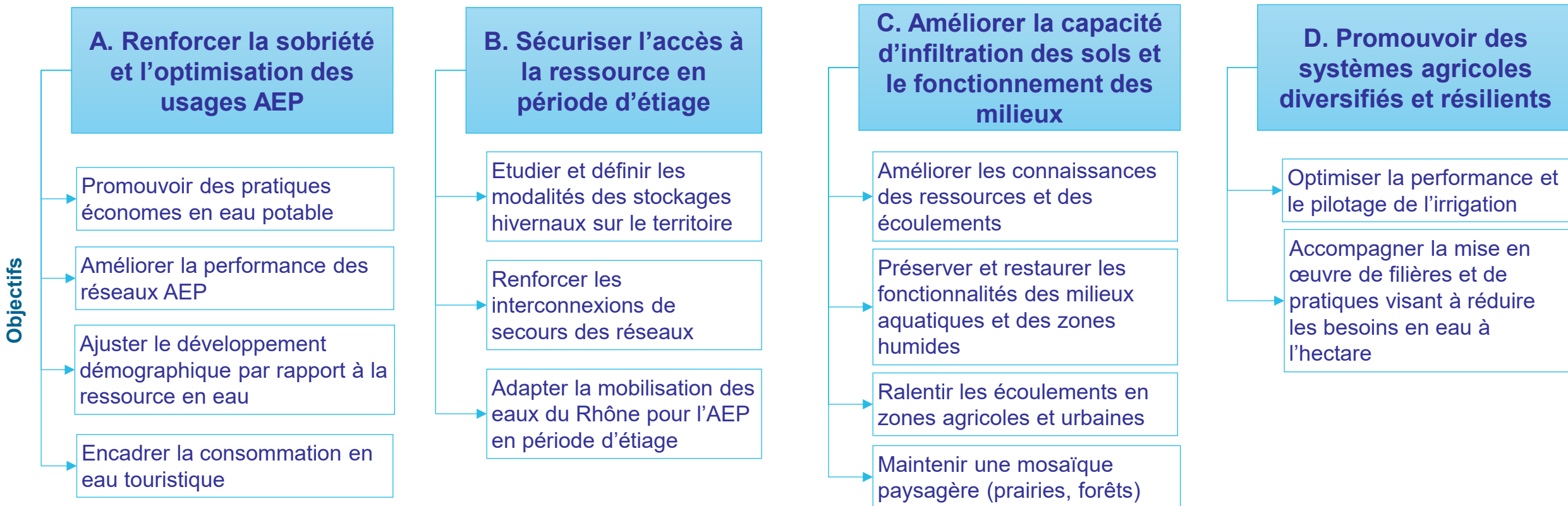
Stratégie PTGE Roubion

La formulation finale pourra être retravaillée à la suite du COPIL et de l'atelier n°3

Objectif PTGE

Préserver l'équilibre entre ressources et besoins des usages et des milieux du bassin versant du Roubion Jabron dans un contexte de changement climatique

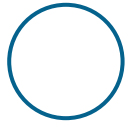
Orientations stratégiques



E. Transversal - Gouvernance : renforcer la coopération et la coordination entre acteurs de la gestion de l'eau

Mettre en place une gouvernance inter-sectorielle pour la mise en œuvre du PTGE

XX. Orientation stratégique



Objectif xx.x

Description succincte de l'objectif

Actions déjà menées/prévues :

- Structures / types d'actions / avancement

Niveau d'ambition :

- Poursuite de l'actuel ?
- Aller plus loin que l'actuel ?
- Se donner des objectifs chiffrés ?

POSITIONNEMENT ?

Leviers d'action à utiliser :

- Sensibilisation ?
- Mesures incitatives ?
- Réglementation ?
- Changements d'usages ?

Echelle de travail :

- Sites pilotes
- Secteurs prioritaires
- Tout le territoire

A. Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP



Promouvoir des pratiques économes en eau potable

Chercher à diminuer les consommations unitaires par habitants et établissements collectifs

➤ *Rappel consommation moyenne actuelle : 54 m³/an/habitant*

Actions déjà menées/prévues :

- PCAET CCDB : tarification incitative de l'eau tenant compte des consommations saisonnières, les collectivités promeuvent les dispositifs hydro-économes dans leurs bâtiments publics, intégrer des systèmes de récupération et gestion de l'eau pour tout projet de construction/rénovation
- Schémas Directeurs AEP existants (Saoût, Soyans, Bouvières, Eyzahut, Marsanne, SIEHR...) + Rédaction en cours (SIEAPDB, CAM pour les 5 nouvelles communes)
- Bassin de la Drôme : Programme EcoDrôme
- Assises drômoises de l'eau : création d'un label « Ville économe en eau » (reçu par la commune de Marsanne)
- Plan national eau : objectif – 10 % sur les consommations en eau pour tous les usages




A. Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP



Promouvoir des pratiques économes en eau potable

Chercher à diminuer les consommations unitaires par habitants et établissements collectifs

Niveau d'ambition :

- Les mesures actuelles sont suffisantes ? 
- Renforcer les mesures actuelles ? 
- Mettre en place des nouveaux leviers d'actions ? 
- Se donner des objectifs chiffrés ?

Proposition : - 10 % de baisse de consommation unitaire d'ici 2031 à l'échelle du territoire

POSITIONNEMENT ?

Exemples de leviers d'action à utiliser :

- Sensibilisation/communication
- Mesures incitatives (*ex : distribution kits hydroéconomes, tarification, compteurs connectés...*)
- Réglementation contraignante (*ex : interdiction/limitation de certaines pratiques...*)
- Changements d'usages (*ex : séparation à la source, recyclage des eaux grises, toilettes sèches, laveries collectives...*)

Echelle de travail

- Sites pilotes (*ex : communes volontaires...*)
- Secteurs prioritaires (*secteurs avec les consommations les plus élevées...*)
- Tout le territoire

A. Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP



Améliorer la performance des réseaux AEP

Assurer un certain niveau de performance et de connaissances patrimoniale des réseaux pour réduire les pertes

Actuellement, ILP compris entre de 0,1 et 16,8 m³/j/km , rendement moyen à l'échelle de tout le territoire de 80 %

Actions déjà menées/prévues :

- Travaux sur les réseaux programmés dans le cadre des SDAEP (existants, en cours d'élaboration ou futurs) ou dans le cadre des missions des gestionnaires AEP
- SDAEP SIEHR : taux de renouvellement annuel des réseaux de 1 à 2 %, maintien rendement au moins à 70%
- SDAEP Eyzahut : maintien rendement > 65%, suivi hebdomadaire des compteurs et recherche de fuite régulières

Niveau d'ambition :

- Les mesures actuelles dans les SDAEP (existants et en cours) sont suffisantes ?
- Se donner des objectifs chiffrés dans le cadre de PTGE ?

POSITIONNEMENT ?

Propositions :

- Objectif moyen de 85 % de rendement à l'échelle du territoire (soit environ 150 000 m³ économisés par étiage)
- Fixer un ILP minimum par gestionnaire AEP : ILP < 2

Echelle de travail :

- Secteurs prioritaires (les plus gros préleveurs ? Les communes, EPCI et syndicats avec les performances les plus faibles ?)
- Toutes les communes
- Ressource prélevée

A. Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP



Ajuster le développement démographique par rapport à la ressource en eau

Accueillir de la population sur le territoire tout en garantissant l'équilibre besoins/ressources

Actuellement, 79 000 habitants sur le territoire, projection à 96 000 habitants en 2050 selon les ambitions de développement territorial actuelles

Actions déjà menées/prévues :

SCoT Drome Aval : Etude AEP besoins –ressources, prise en compte de l'enjeu eau dans le SCoT (« *le développement résidentiel et économique ne doit pas entraîner une augmentation des prélèvements actuels dans les masses d'eau mobilisées, mais à l'inverse, contribuer à leur réduction* » / « *L'accueil de nouvelles entreprises seront conditionnés à des faibles besoins en eau* »

- SCoT Rhône Provence Baronnies : Etude AEP besoins –ressources, conditionnement du développement urbain (accueil des populations) à la disponibilité de la ressource en eau,
- PLUiH Agglomération de Montélimar : lancement d'une étude AEP besoins – ressources 2026



A. Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP



Ajuster le développement démographique par rapport à la ressource en eau

Accueillir de la population sur le territoire tout en garantissant l'équilibre besoins/ressources

Niveau d'ambition :

- Les mesures actuelles sont suffisantes (SCoT / PLU) ? 
- Mettre en place des nouveaux leviers d'actions ? 

POSITIONNEMENT ?

Exemples de leviers d'action à utiliser :

- Autres études bilans Besoins ressources AEP à mener ?
- Gouvernance : Liens entre PTGE et SCoT/PLU (COPIL de suivi...)?
- Sensibilisation / pédagogie auprès des élus en charge de l'urbanisme ?
- Réglementation contraignante ? (ex : encadrement de l'installation de certaines activités économiques avec forte consommation en eau...)
- Changements d'usages ? (ex : travail sur les nouveaux habitats : types d'habitats, séparation à la source, recyclage des eaux grises, toilettes sèches, laveries collectives...)

Echelle de travail :

- Priorisation de certaines communes ?
- Secteur amont ? Aval ?
- Tout le territoire

A. Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP



Encadrer la consommation en eau touristique

Eviter des pics trop importants de consommations en eau pour des usages touristiques, notamment en période estivale

Actuellement, environ 2,4 millions de nuitées touristiques chaque année sur le territoire.

Volonté de développement de l'offre touristique sur l'agglomération de Montélimar (projet de territoire)

Actions déjà menées/prévues :

- SDAEP SIEHR : les campings doivent consulter le syndicat pour toute demande d'agrandissement.
- SCoT Drôme Aval : L'accueil de nouvelles entreprises, ou de projets touristiques, seront conditionnés à des faibles besoins en eau.
- Bassin de la Drôme - Programme EcoDrôme : Hébergeurs touristiques accompagnés pour installer des matériels hydroéconomiques et sensibiliser leurs clients grâce à des supports multilingues (proposition d'un nouveau programme en cours de réalisation)

A. Renforcer la sobriété et l'optimisation des usages AEP



Encadrer la consommation en eau touristique

Eviter des pics trop importants de consommations en eau pour des usages touristiques, notamment en période estivale

Niveau d'ambition :

➤ Les mesures actuelles sont suffisantes ? 

➤ Mettre en place des nouveaux leviers d'actions ? 

POSITIONNEMENT ?

Exemples de leviers d'action à utiliser :

- Sensibilisation/communication auprès des structures touristiques ? Des touristes ?
- Mesures incitatives ? (ex : distribution kits hydroéconomiques, tarification saisonnière, compteurs connectés...)
- Réglementation contraignante ? (ex : interdiction/limitation de certaines pratiques...)
- Changements d'usages ? (ex : séparation à la source, recyclage des eaux de piscines, toilettes sèches, laveries collectives...)

Echelle de travail :

- Structures touristiques volontaires
- Secteurs prioritaires (ex : certaines communes amont ? Montélimar ?)
- Tout le territoire

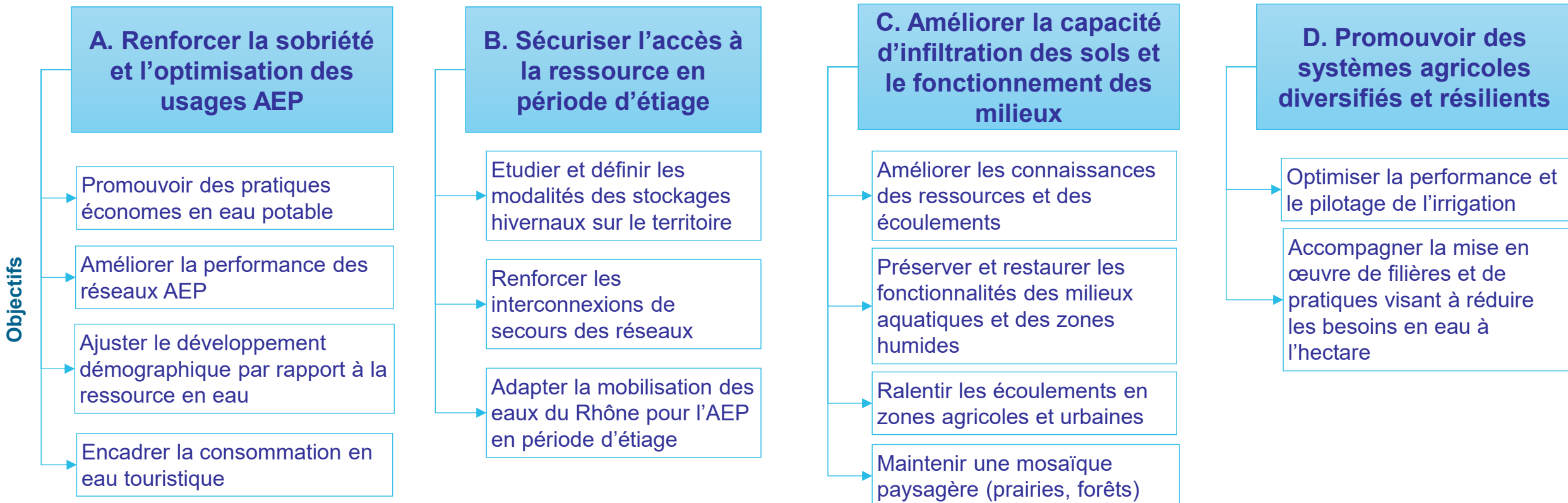
Stratégie PTGE Roubion

La formulation finale pourra être retravaillée à la suite du COPIL et de l'atelier n°3

Objectif PTGE

Préserver l'équilibre entre ressources et besoins des usages et des milieux du bassin versant du Roubion Jabron dans un contexte de changement climatique

Orientations stratégiques



E. Transversal - Gouvernance : renforcer la coopération et la coordination entre acteurs de la gestion de l'eau

Mettre en place une gouvernance inter-sectorielle pour la mise en œuvre du PTGE

B. Sécuriser l'accès à la ressource en période d'étiage



Etudier et définir les modalités des stockages hivernaux sur le territoire

Définir un cadre de dialogue multi-acteurs sur les questions de stockage (gouvernance) et de faisabilité de ces stockages (où, pour quels besoins, selon quelles conditions...)

Capacité de stockage actuelle du territoire : 100 000 m³

Actions déjà menées/prévues :

- Chambre d'agriculture : accompagnement techno-économique pour l'émergence de projets de retenues collinaires, quelques projets étudiés mais non mis en œuvre (2024 : 4 projets en cours)
- Département de la Drôme : protocole retenues d'eau pour usage agricole
- Accord Cadre Irrigation (axe 2) : « Stocker l'eau pluviale pour l'usage agricole (réserves ou retenues collinaires) en dehors des périodes d'étiage pour répondre aux besoins de diversification, de reconversion, d'adaptation des exploitations au changement climatique. » ou substitution vers une autre ressource en équilibre quantitatif

B. Sécuriser l'accès à la ressource en période d'étiage



Etudier et définir les modalités des stockages hivernaux sur le territoire

Définir un cadre de dialogue multi-acteurs sur les questions de stockage (gouvernance) et de faisabilité de ces stockages (où, pour quels besoins, selon quelles conditions...)

Niveau d'ambition :

- Les mesures actuelles sont suffisantes ?
- Réfléchir à un nouveau cadre/des modalités ?

Exemples de leviers d'action à utiliser :

- Recensement des retenues existantes (avec usages ou non)
- Devenir des retenues existantes : mise aux normes, réhausse, effacement de l'ouvrage...
- Recensement des besoins en stockage auprès des usagers
- Intégration des questions de stockage lors des comités de suivi du PTGE
- Protocole retenues collinaires / réflexions sur les modalités (sous quelles conditions, gouvernance...)

POSITIONNEMENT ?

Echelle de travail :

- Secteurs prioritaires (Haut Roubion, plaine de la Valdaine , Jabron ?)
- Tout le territoire

B. Sécuriser l'accès à la ressource en période d'étiage



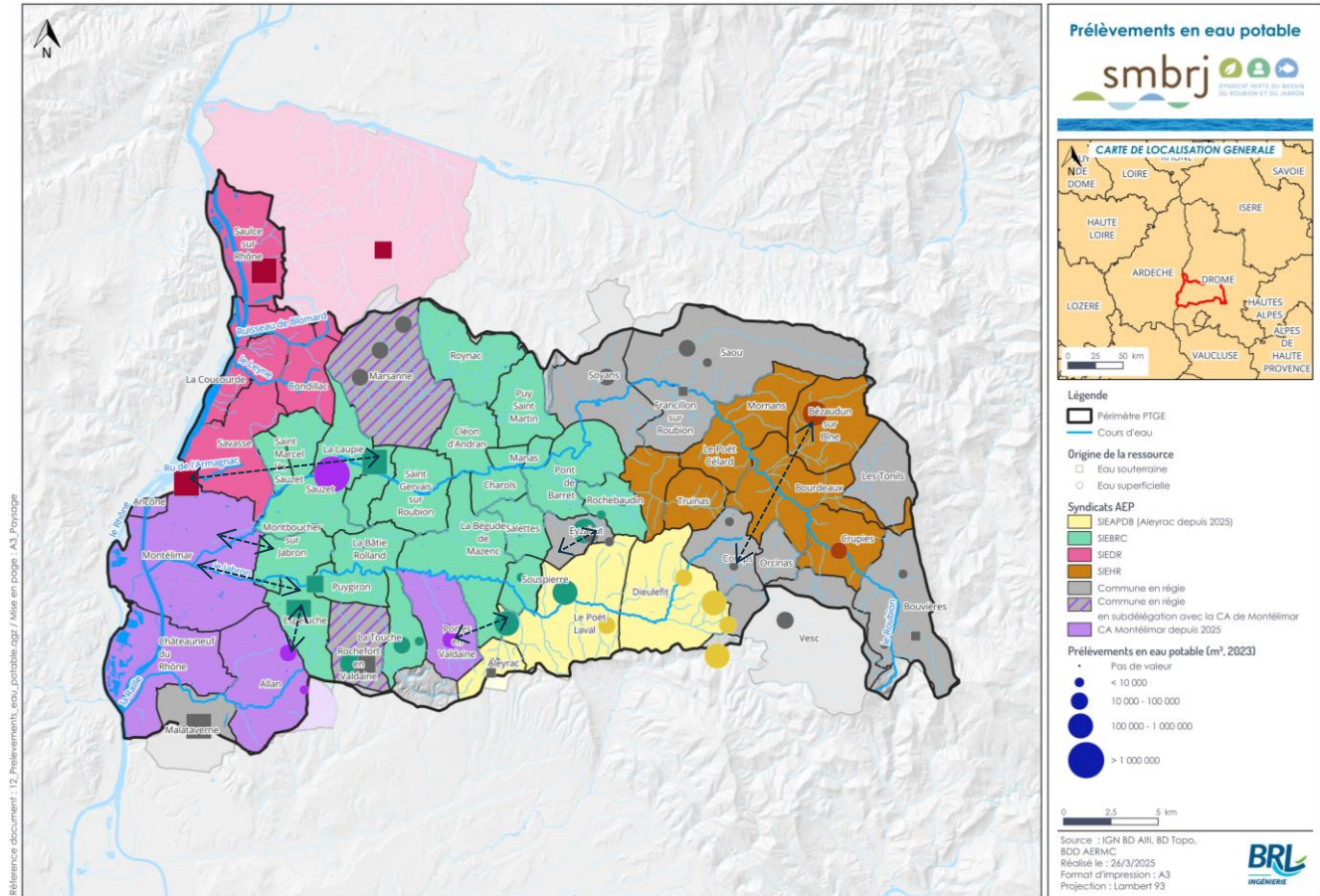
Renforcer les interconnexions de secours des réseaux

Augmenter le niveau d'interconnexion, notamment pour les communes avec peu de ressources et non sécurisées actuellement

Interconnexions de secours en réflexion ?

- SIEBRC (captage des Reynières) <-> SIEDR (captage Juston)
- SIEBRC <-> Portes-en-Valdaine (CAM) ?
- SIEBRC <-> Eyzahut ?
- Allan (CAM) <-> Espeluche (SIEBRC) ?
- Montélimar (CAM) <-> Montboucher (SIEBRC) ?

- SCoT Drôme Aval : réflexions sur une étude hydrogéologique sur le synclinal de Saoû ?



B. Sécuriser l'accès à la ressource en période d'étiage



Renforcer les interconnexions de secours des réseaux

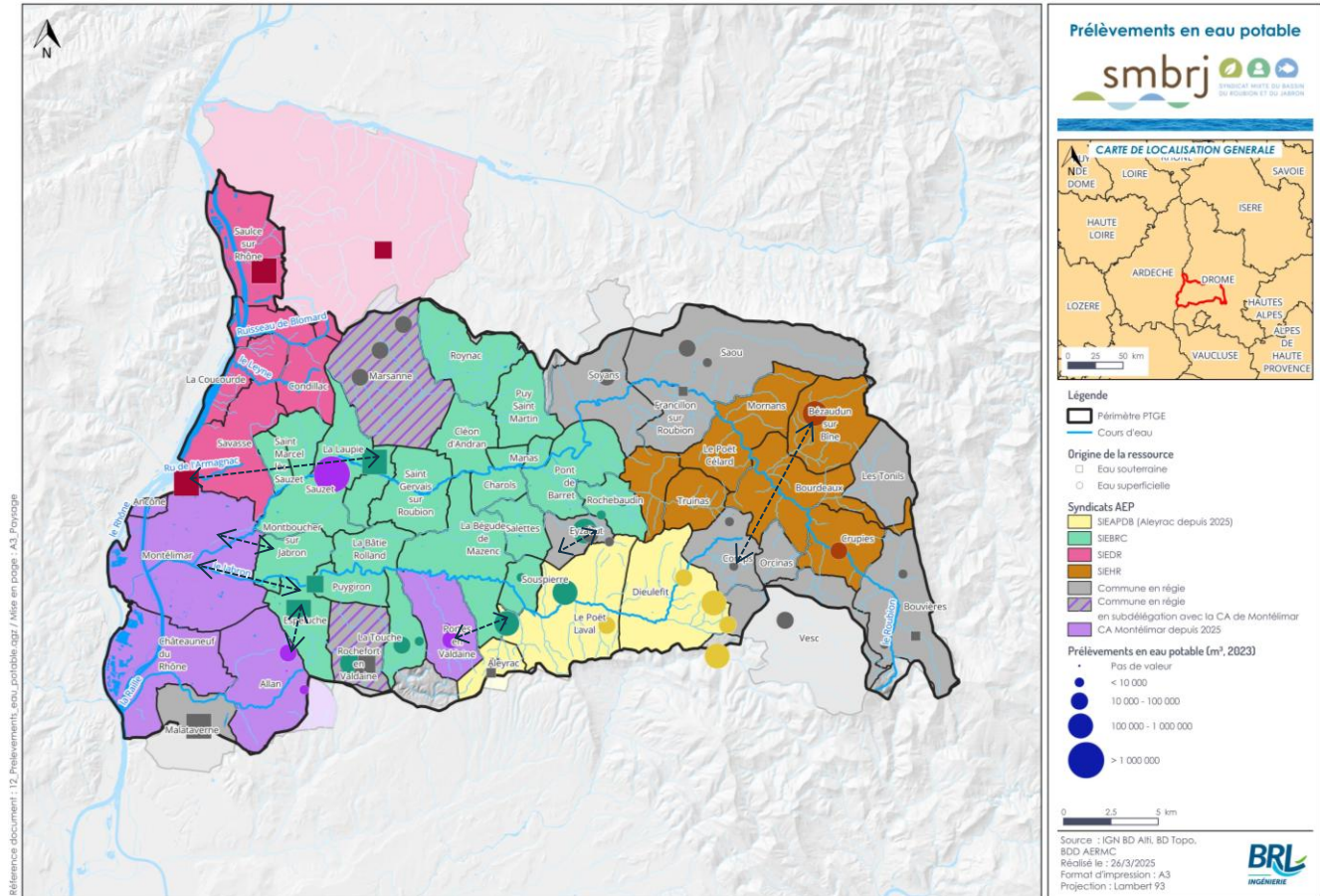
Augmenter le niveau d'interconnexion, notamment pour les communes avec peu de ressources et non sécurisées actuellement

Niveau d'ambition :

- Nouvelles interconnexions à étudier ? Communes à sécuriser ?

Echelle de travail :

- Secteurs prioritaires (ex : certaines communes amont ?)
- Toutes les communes doivent être sécurisées avec une autre commune/ressource



B. Sécuriser l'accès à la ressource en période d'étiage



Adapter la mobilisation des eaux du Rhône pour l'AEP en période d'étiage




Réflexion sur la part des eaux du Rhône mobilisées en période d'étiage ou d'année sèche pour l'AEP, mise en place d'une gestion différenciée

- Actuellement, 1,9 Mm³ prélevés dans le Rhône à l'étiage pour les usages AEP (4,5 Mm³ à l'année), soit environ 33 % des prélèvements totaux AEP à l'étiage (50 % des besoins de la ville de Montélimar)

Actions déjà menées/prévues :

- Lancement bilan besoins-ressources 2026 lancé par l'Agglo de Montélimar dans le cadre de son PLUiH, SDAEP

Niveau d'ambition :

- Préserver la part de mobilisation des eaux du Rhône actuelle à l'étiage pour l'AEP (33%) ? 
- Augmenter cette part lors des années sèches sur le Roubion et le Jabron ? 
- Se donner un objectif chiffré de substitution à l'étiage pour réduire les prélèvements dans les ressources locales ? 

POSITIONNEMENT ?

Echelle de travail :

- Secteurs prioritaires (ex : certaines communes non sécurisées ?)
- Agglomération de Montélimar ?

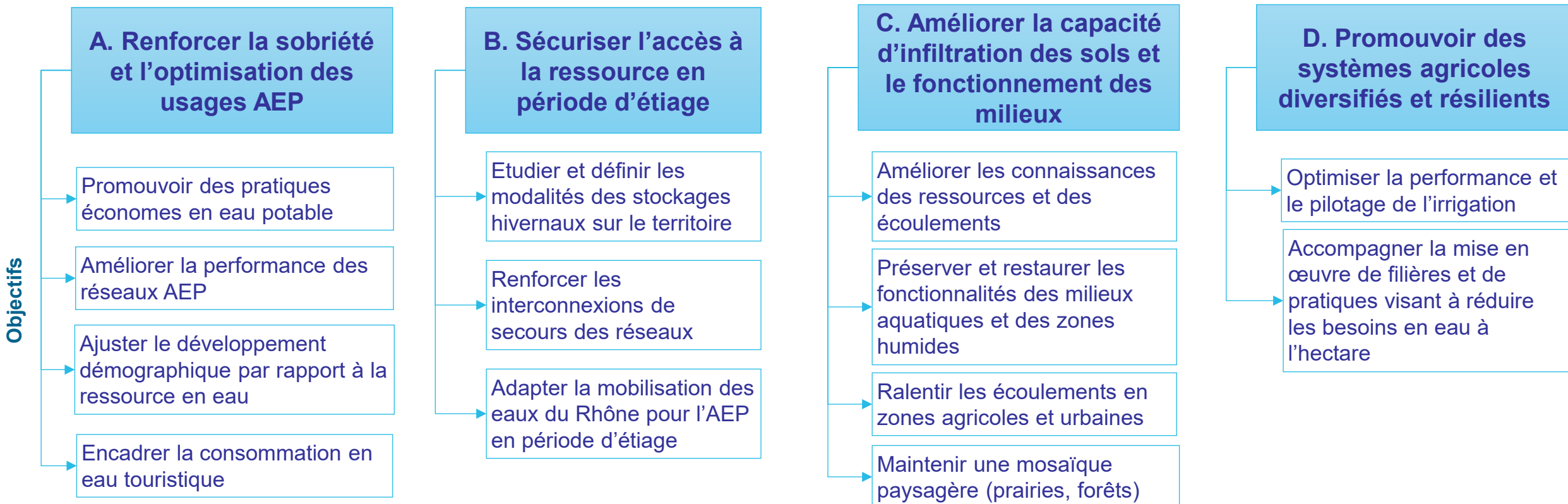
Stratégie PTGE Roubion

La formulation finale pourra être retravaillée à la suite du COPIL et de l'atelier n°3

Objectif PTGE

Préserver l'équilibre entre ressources et besoins des usages et des milieux du bassin versant du Roubion Jabron dans un contexte de changement climatique

Orientations stratégiques



E. Transversal - Gouvernance : renforcer la coopération et la coordination entre acteurs de la gestion de l'eau

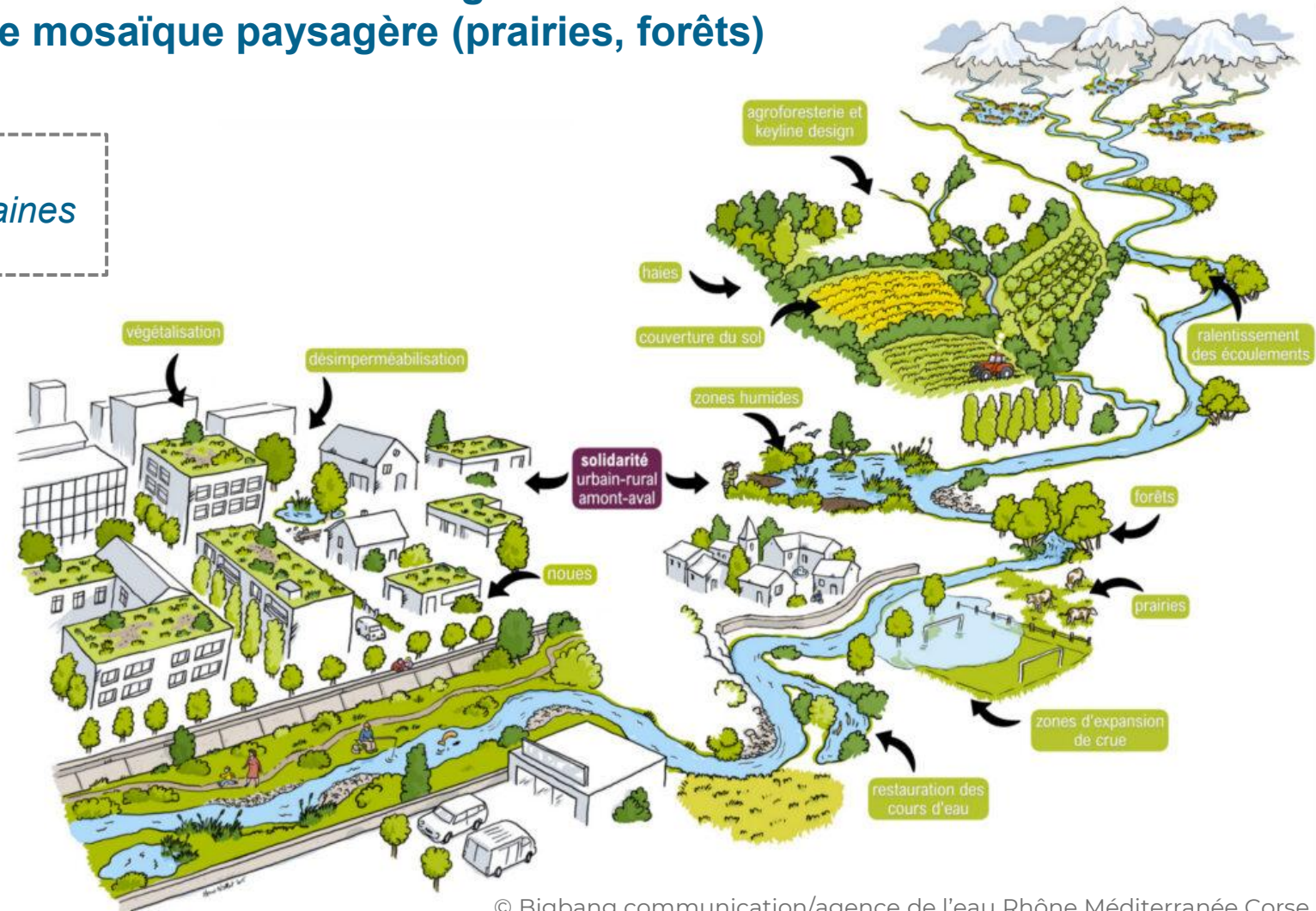
Mettre en place une gouvernance inter-sectorielle pour la mise en œuvre du PTGE

C. Améliorer la capacité d'infiltration des sols et le fonctionnement des milieux



- Améliorer les connaissances des ressources et des écoulements
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones humides
- Ralentir les écoulements en zones agricoles et urbaines
- Maintenir une mosaïque paysagère (prairies, forêts)

Ralentir l'eau dans le bassin versant : zones rurales et urbaines



C. Améliorer la capacité d'infiltration des sols et le fonctionnement des milieux



- Améliorer les connaissances des ressources et des écoulements
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones humides
- Ralentir les écoulements en zones agricoles et urbaines
- Maintenir une mosaïque paysagère (prairies, forêts)

Actions déjà menées/prévues :

- *Ralentissement des écoulements à l'échelle des parcelles agricoles :*
 - *CCVD : Des sols vivants en Val de Drôme (Solve'terra)*
 - *Projet ACTEE de la Chambre d'Agriculture Nord Drôme (multiplier la mise en place de mesures d'infiltration de l'eau)*
 - *PAT CCDB : Accompagnement des agriculteurs dans l'adaptation des pratiques (4 fermes accompagnées sur les volets microbiologie du sol, biodiversité et agroforesterie entre 2022 et 2024) – renouvelé*
 - *PAT CAM : « action et essaimage auprès des agriculteurs sur l'agroforesterie, l'hydrologie régénérative et la conservation/restauration des sols. »*
 - *ADAF : formation Hydrologie Régénérative : Keyline Design, comment augmenter la résilience en eau et améliorer la fertilité de son sol*
 - *OUGC (dans le nouvel AUP) : Accompagnement de collectivités et d'exploitations agricoles sur les aménagements de territoires favorisant l'hydrologie régénérative.*
 - *Département de la Drôme : appel à projets « Rétention et infiltration de l'eau dans les sols agricoles » (2025)*
- *Restauration des milieux aquatiques/zones humides*
 - *SMBRJ : 1 km de cours d'eau prévus d'être restaurés à Manas*
 - *Chambre agriculture (AUP) : Mobiliser les outils financiers, fonciers et environnementaux en faveur des zones humides*
- *Désimperméabilisation ou limitation de l'imperméabilisation des sols urbains*

C. Améliorer la capacité d'infiltration des sols et le fonctionnement des milieux



- Améliorer les connaissances des ressources et des écoulements
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones humides
- Ralentir les écoulements en zones agricoles et urbaines
- Maintenir une mosaïque paysagère (prairies, forêts)

Niveau d'ambition :

- Les mesures actuelles sont suffisantes ? 
- Focalisation des efforts sur quelques thématiques / secteurs géographiques ? (agricole, zones humides, forêts...) 
- Stratégie de ralentissement des écoulements à l'échelle de tout le bassin versant ? 
- Se donner des objectifs chiffrés ? (*nombre d'agriculteurs touchés, hectares ou mètres linéaires restaurés, haies plantées...*) 

POSITIONNEMENT ?

Exemples leviers d'action à utiliser :

- Études ? (plan de gestion stratégique des zones humides,)
- Gouvernance ?
- Accompagnement technique ? Financier ?
- Actions de restauration / désimperméabilisation / mise en place d'éléments infiltrants (haies, fossés, mares...) ?
- Stratégie d'acquisitions foncières ?

Echelle de travail :

- Sites pilotes (*petits affluents du Roubion ou Jabron...*)
- Zones prioritaires (*haut Roubion, plaine de la valdaine, secteur de Montélimar....*)
- Tout le bassin versant

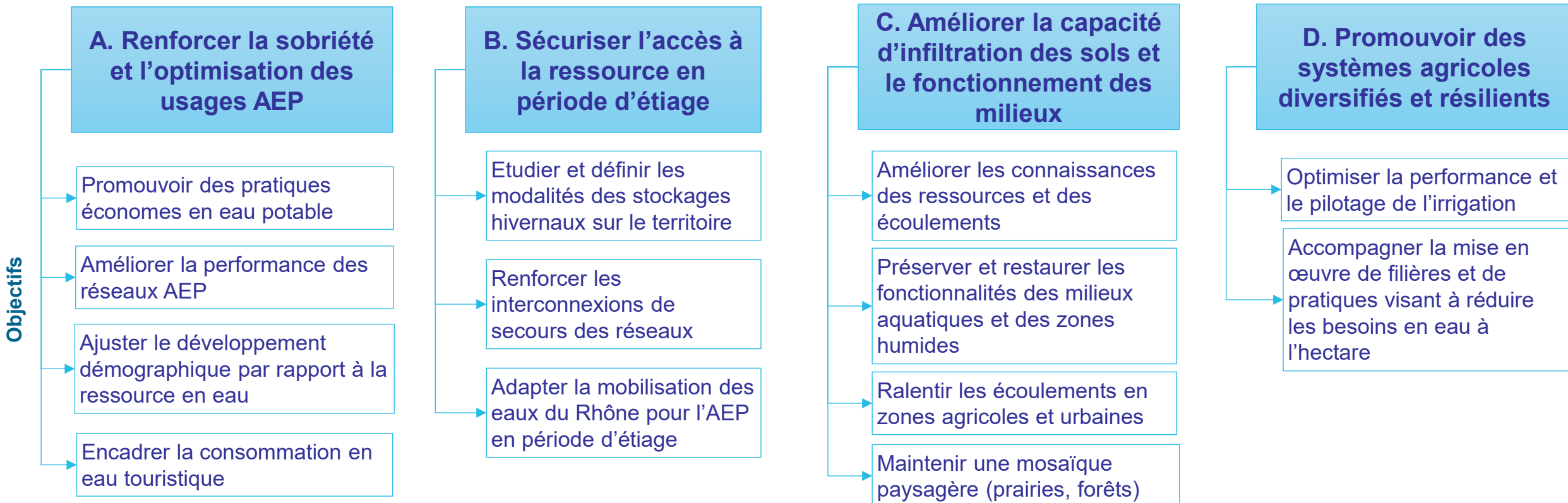
Stratégie PTGE Roubion

La formulation finale pourra être retravaillée à la suite du COPIL et de l'atelier n°3

Objectif PTGE

Préserver l'équilibre entre ressources et besoins des usages et des milieux du bassin versant du Roubion Jabron dans un contexte de changement climatique

Orientations stratégiques



E. Transversal - Gouvernance : renforcer la coopération et la coordination entre acteurs de la gestion de l'eau

Mettre en place une gouvernance inter-sectorielle pour la mise en œuvre du PTGE

D. Promouvoir des systèmes agricoles diversifiés et résilients



Optimiser la performance et le pilotage de l'irrigation

Poursuivre les efforts sur les pratiques d'irrigation (matériel, pilotage, formation...) et sur les rendements des réseaux du SID

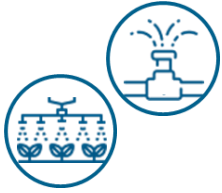
Rendement réseaux SID moyen 2024 : 78 %. « Le SID affiche un objectif ambitieux de rendement supérieur à 85% et l'a déjà atteint sur les 2/3 de ses 37 réseaux. » (rapport annuel 2024)

Actions déjà menées/prévues :

- Chambre d'agriculture :
 - Diffusion de bulletins irrigations,
 - Formation/ Journées techniques auprès des irrigants sur l'optimisation de l'irrigation par type de culture,
 - Animation d'un groupe d'une dizaine d'agriculteurs (sondes tensiométriques et OAD)
 - Abonnement à l'outil Net-Irrig (outil d'aide à la décision pour optimiser l'irrigation),
 - Diagnostics pédologiques pour évaluer la profondeur maximale d'enracinement et définir la réserve utile/réserve facilement utilisable (adapter l'irrigation aux caractéristiques de la parcelle)
 - Accompagner le montage de dossier de financement pour le changement de matériel d'irrigation

- Formation ADAF : Piloter l'irrigation et gérer le climat en maraîchage




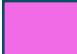
D. Promouvoir des systèmes agricoles diversifiés et résilients



Optimiser la performance et le pilotage de l'irrigation

Poursuivre les efforts sur les pratiques d'irrigation (matériel, pilotage, formation...) et sur les rendements des réseaux du SID

Niveau d'ambition :

- Les mesures actuelles sont suffisantes ? 
- Renforcer les mesures actuelles ? 
- Mettre en place de nouveaux leviers d'action ? 
- Se donner des objectifs chiffrés ? 

POSITIONNEMENT ?

Proposition : objectif moyen de 85 % de rendement moyen à l'échelle du SID

Exemples de leviers d'action à utiliser :

- Amélioration des connaissances ?
- Accompagnement technique ? Formation ?
- Accompagnement financier ?
- Distribution d'outils de pilotage ?
- Développement de techniques d'irrigation ?
- Amélioration des rendements ?

Echelle de travail :

- Sites pilotes (*parcelles avec irrigation goutte à goutte souterraine...*)
- Zones prioritaires (*haut Roubion, plaine de la valdaine, secteur de Montélimar....*)
- Tout le bassin versant

D. Promouvoir des systèmes agricoles diversifiés et résilients



Accompagner la mise en œuvre de filières et de pratiques visant à réduire les besoins en eau à l'hectare

Développer des pratiques agroécologiques et aider à la transition vers des variétés et des filières moins gourmandes en eau

Actions déjà menées/prévues :

- Participation de la CCVD au programme TETRAA (transition agroécologique et alimentaire) dans le cadre de son PAT (2020 – 2025)
- PAT : actions sur l'organisation des filières agricoles (exemple CAM : création d'un lieu d'expérimentation et démonstration sur les pratiques vertueuses)
- Chambre d'agriculture : plateforme TAB (Techniques Alternatives et Biologiques), expérimentations sur des techniques et systèmes de cultures innovants, pour des filières locales adaptées aux enjeux futurs
- Formation ADAF : Hydrologie régénérative, augmenter la résilience en eau et améliorer la fertilité des sols sur sa ferme
- Accord cadre : « Adapter les pratiques agricoles et les assolements par la diversification des cultures et la recherche de variétés moins consommatrices d'eau, en lien avec l'amont et l'aval des filières et les territoires. »

D. Promouvoir des systèmes agricoles diversifiés et résilients



Accompagner la mise en œuvre de filières et de pratiques visant à réduire les besoins en eau à l'hectare

Développer des pratiques agroécologiques et aider à la transition vers des variétés et des filières moins gourmandes en eau

Niveau d'ambition :

➤ Les mesures actuelles sont suffisantes ? 

➤ Renforcer les mesures actuelles ? 

➤ Mettre en place de nouveaux leviers d'action ? 

POSITIONNEMENT ?

Leviers d'action à utiliser :

- Amélioration des connaissances ?
- Accompagnement technique ?
- Aides financières pour soutenir des filières peu gourmandes en eau ? Pour l'installation des agriculteurs ? PSE ?
- Modifications assolement ?

Echelle de travail :

- Sites pilotes (*parcelles avec irrigation goutte à goutte souterraine...*)
- Zones prioritaires (*haut Roubion, plaine de la valdaine, secteur de Montélimar....*)
- Tout le bassin versant

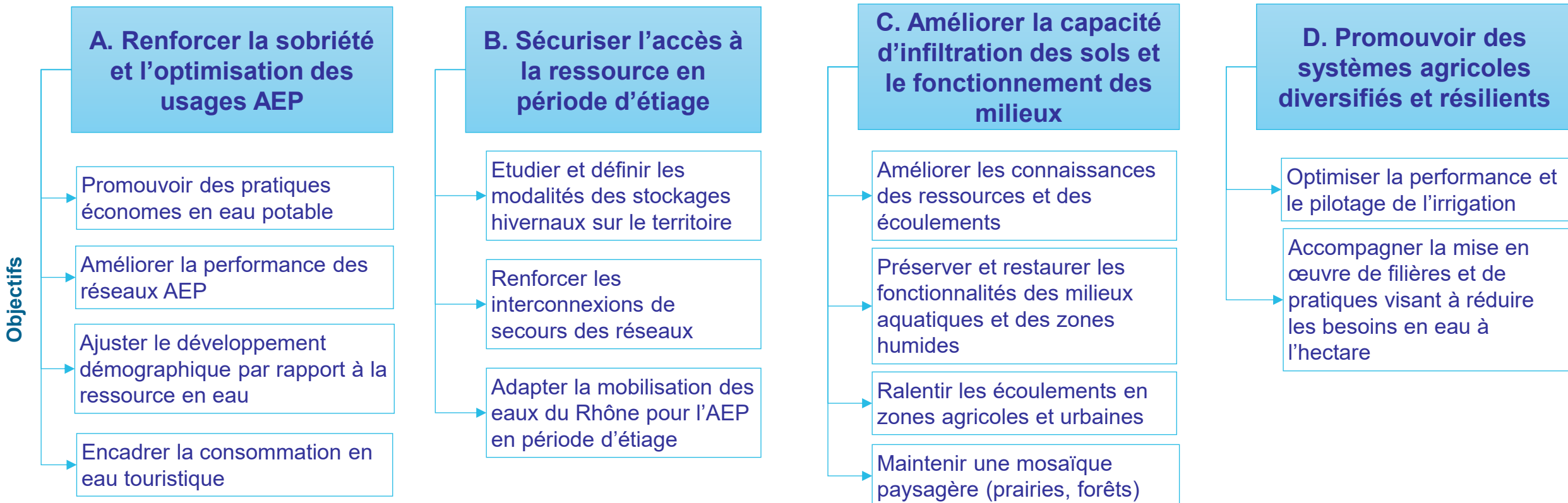
Stratégie PTGE Roubion

La formulation finale pourra être retravaillée à la suite du COPIL et de l'atelier n°3

Objectif PTGE

Préserver l'équilibre entre ressources et besoins des usages et des milieux du bassin versant du Roubion Jabron dans un contexte de changement climatique

Orientations stratégiques



E. Transversal - Gouvernance : renforcer la coopération et la coordination entre acteurs de la gestion de l'eau

Mettre en place une gouvernance inter-sectorielle pour la mise en œuvre du PTGE



Travail collectif sur la gouvernance : Suivi du PTGE

Elaboration PTGE – Gouvernance actuelle

Préfet

Garant de la démarche et de la pluralité des acteurs

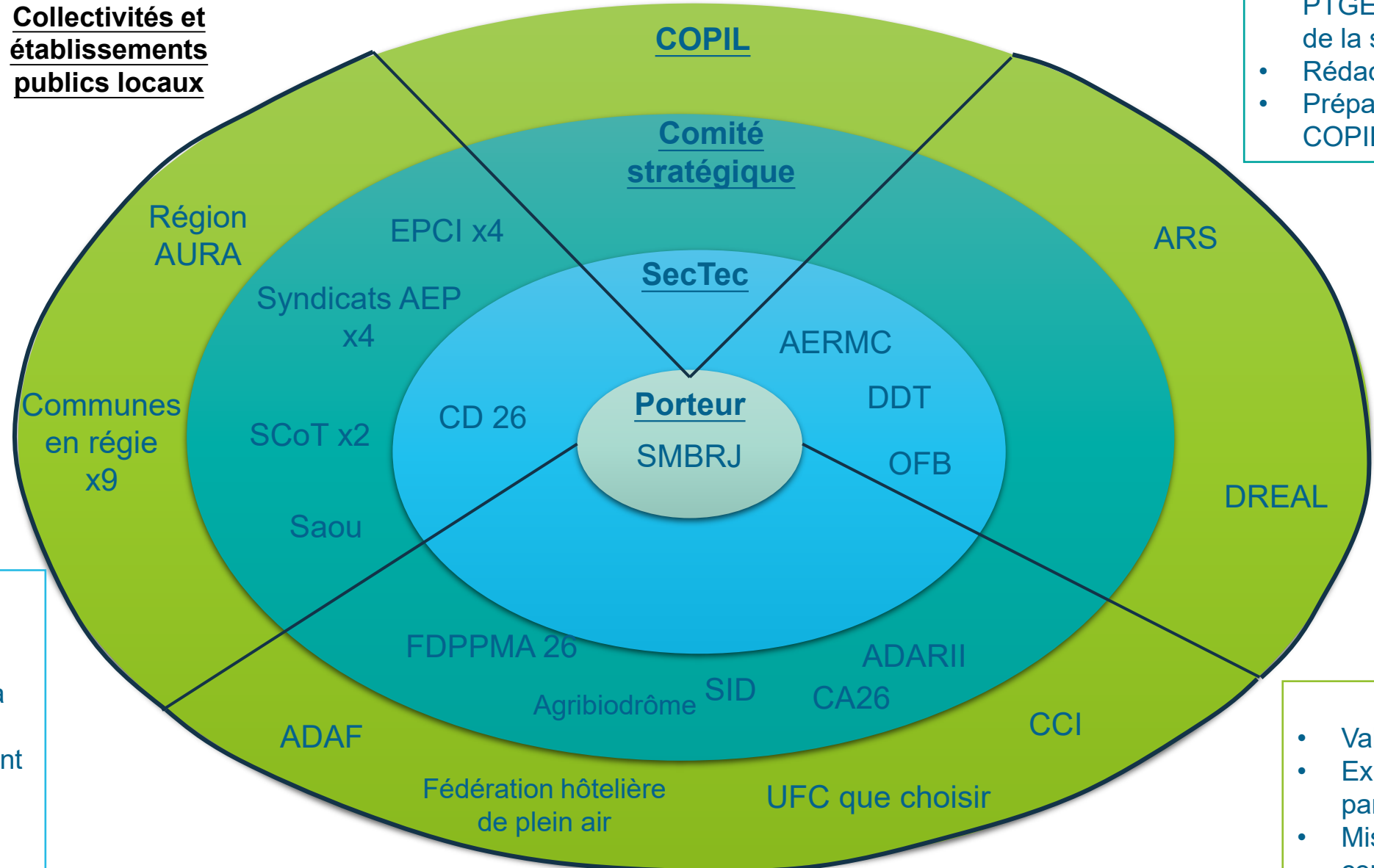
Porteur

- Validation des moyens et budget
- Animation de la démarche

SecTec

- Vérification du respect de l'instruction de la démarche
- Accompagnement technique
- Préparation des comités stratégiques

Collectivités et établissements publics locaux



Comité stratégique

- Portage politique du PTGE, élaboration de la stratégie
- Rédaction du CCTP
- Préparation des COPIL

Représentants de l'Etat

COPIL

- Validation du PTGE
- Expression des parties prenantes
- Mise en débat de certains sujets

Usagers, orga professionnelles et associations




E. Transversal - Gouvernance : renforcer la coopération et la coordination entre acteurs de la gestion de l'eau

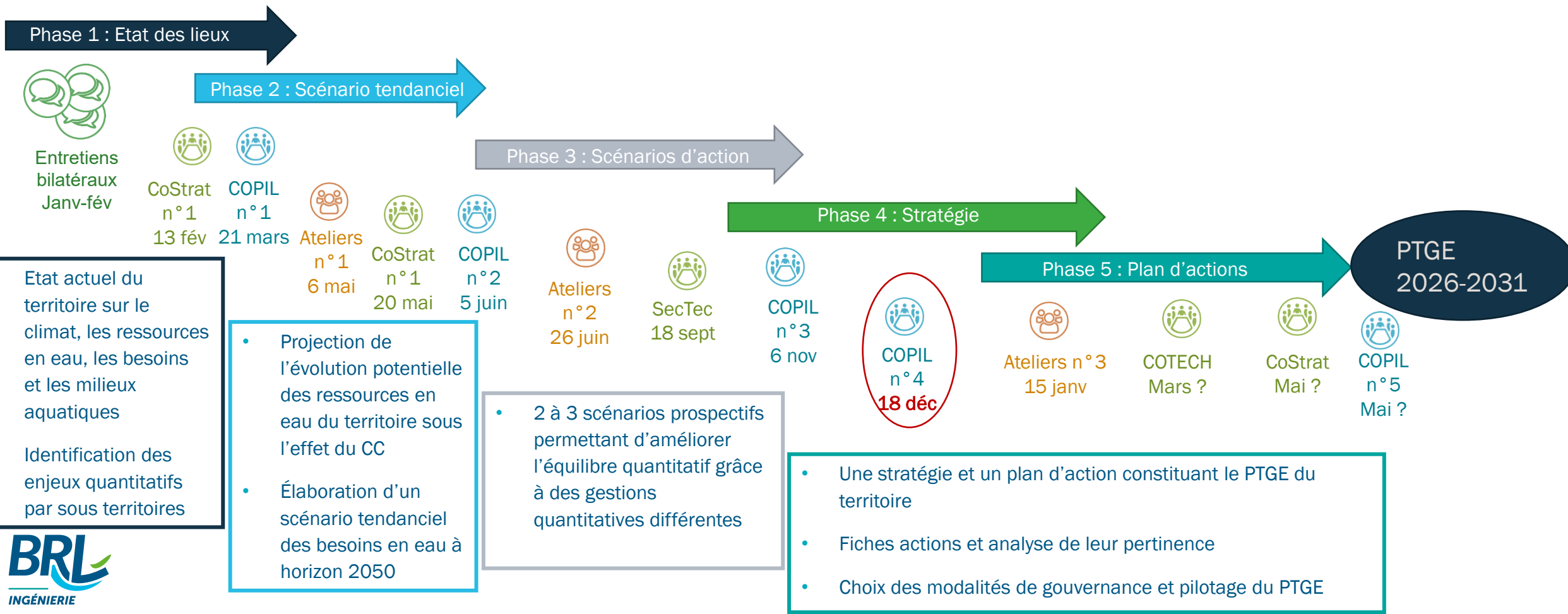
METAPLAN

5

Calendrier prévisionnel de la suite de l'étude : élaboration du plan d'action

Phasage de l'étude

-  Comités stratégiques (CoStrat)
-  Comités de Pilotage (COPIL)
-  Ateliers de concertation



- Etat actuel du territoire sur le climat, les ressources en eau, les besoins et les milieux aquatiques
- Identification des enjeux quantitatifs par sous territoires

- Projection de l'évolution potentielle des ressources en eau du territoire sous l'effet du CC
- Élaboration d'un scénario tendanciel des besoins en eau à horizon 2050

- 2 à 3 scénarios prospectifs permettant d'améliorer l'équilibre quantitatif grâce à des gestions quantitatives différentes

- Une stratégie et un plan d'action constituant le PTGE du territoire
- Fiches actions et analyse de leur pertinence
- Choix des modalités de gouvernance et pilotage du PTGE

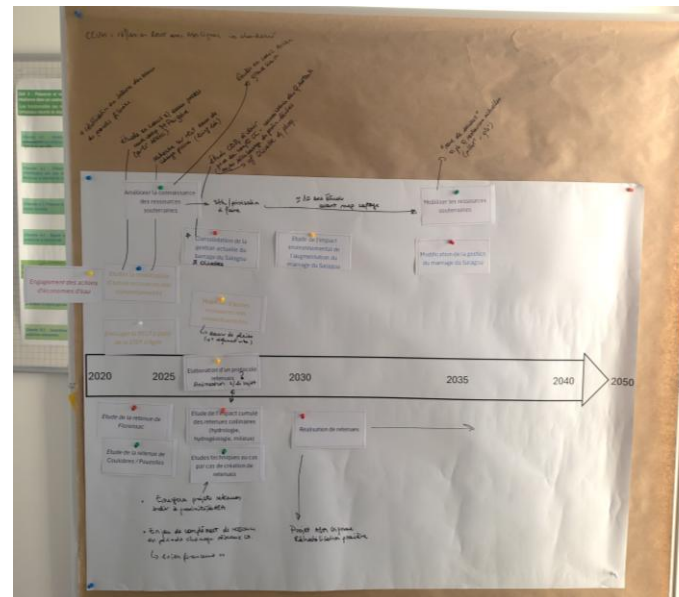
... et sa traduction en plan d'action

Ateliers de concertation n°3 – 15 janvier

Travail sur la liste des actions :

- ➔ Objectif (chiffré ou non)
- ➔ Chronologie des actions sur la période 2026 - 2031
- ➔ Positionnement des actions sur une carte (quels territoires concernés ?)
- ➔ Qui fait quoi ?

Proposition	Je suis prêt à porter	J'appuie	Je peux vivre avec (indifférent)	J'ai besoin de plus d'information pour me positionner	Véto (opposition ferme)
1. ABC	(noter initiales)				
2. XYZ					
3. Etc.					



Mailis.croizer@brl.fr
Sebastien.chazot@brl.fr



Merci de votre attention



BRL Ingénierie

1105, av. Pierre Mendès-France - BP 94001
30001 NÎMES Cedex 5 FRANCE
Tél. +33 4 66 87 50 85



<https://brli.brl.fr/>

Suivez-nous sur

